

Lenovo IdeaPad and Essential Protection Services Agreement

IMPORTANT NOTICE: PLEASE CAREFULLY READ THE FOLLOWING TERMS UNDER WHICH LENOVO (CANADA) INC. ("LENOVO") WILL PROVIDE SERVICES TO YOU. LENOVO WILL PROVIDE THIS SERVICE TO YOU ONLY IF YOU FIRST ACCEPT THE TERMS OF THIS AGREEMENT AND COMPLETE THE ACTIVATION PROCESS. IF YOU ARE UNABLE OR UNWILLING TO ABIDE BY THE TERMS AND CONDITIONS HEREIN, DO NOT COMPLETE THE ACTIVATION PROCESS.

If a Service offering is quoted at an incorrect price due to a typographical error or error in pricing information: (1) Lenovo has the right to refuse or cancel any orders placed for the Service quoted at the incorrect price, even if Lenovo has confirmed the receipt of your order and charged your credit or debit card; and, (2) if Lenovo has charged your credit or debit card but subsequently canceled your order, Lenovo will promptly issue a credit to your credit or debit card account for the amount charged.

WHAT THIS AGREEMENT COVERS

This Lenovo Protection Services Agreement (called the "Agreement") its activation process and its supported product list are the complete and exclusive agreement regarding your acquisition of the following Lenovo Protection Services (called "Service") for Lenovo Products and replace any prior oral or written communications between you, your Lenovo reseller or Lenovo regarding such acquisition.

This Service as provided by Lenovo, an approved service provider, or your reseller, if authorized to perform this service, is designed to keep your Products in, or restore them to, conformance with their specifications. We reserve the right to inspect a Product within one month from the activation date of this Service. If the Product is not in an acceptable condition for Service, we will notify you, terminate coverage, and refund the money you paid for this Service.

Scheduling of service will depend upon the time of your call and is subject to parts availability. Service levels are response time objectives and are not guaranteed. Lenovo Protection Services will be provided only in the country of acquisition for Products identified in the supported product list. **YOU ACTIVATE THIS SERVICE BY FOLLOWING THE ENCLOSED ACTIVATION PROCESS.**

WHAT THESE SERVICES COVER

Lenovo Protection Services are designed to give you ultimate comfort and peace of mind knowing your Lenovo notebook is safe from today's common accidental mishaps; liquid spills on keypad, drops, electrical surges and broken LCD screens. You can purchase these Services directly from Lenovo or your Lenovo Service Authorized Business Partner. If you choose your Lenovo Service Authorized Business Partner please contact them directly for assistance. For your acquisition of the service directly from Lenovo the following applies:

Coverage:

This Agreement covers Product components installed in your Lenovo notebook at the time of purchase, including the internal central processing unit, integrated hard disk drive, integrated optical drive, integrated keyboard, integrated pointing devices, integrated LCD screen, optional features installed by Lenovo at the time of Product purchase, and other componentry that Lenovo includes as a standard feature with the Product. **THIS AGREEMENT DOES NOT COVER:** normal wear and tear, batteries, light bulbs, memory disks, wire connections, AC adapter, carrying case, stylus pen, docking station, port replicator, external keyboard, mouse, printer, scanner, external drives, software (preloaded or purchased separately), tape, CDs, DVDs, film or other media, external modem, external speaker, monitor, external mouse or other input/output devices, any other components not internal to the peripheral Computer Device, optional features not installed by Lenovo at the time of Product purchase, accessories purchased in addition to the base unit, third-party products (those not bearing the Lenovo logo) even if sold by Lenovo or any product previously repaired by an unauthorized technician or user.

Lenovo IdeaPad and Essential Protection Services Agreement

Under this Service, Lenovo, or an Authorized Business Partner, will repair or, if in our sole discretion we decide it necessary, replace the Product if it experiences operational or structural failures resulting under normal operating conditions and handling due to liquid spills on the keyboard, unintentional drops and bumps of the Product, an electrical surge that damages the Product's circuitry, or the failure of the integrated LCD screen.

The terms and conditions of your Products warranty and any applicable warranty extensions are provided in a separate agreement and are not part of this Agreement.

Notification Process:

Call our PC Support line at 1-877-453-6686. Our representative will verify your plan's coverage. They will assist you in determining the hardware problem. If your Product needs repair, the necessary arrangements will be made for your Product to be couriered to our Lenovo service depot. Alternatively, you may contact a Lenovo Authorized Service Provider for service.

Availability in Canada:

This service is available in most parts of Canada which are served by regular courier services, however it may not be available in some very remote locations. Our bilingual PC HelpCentre is open 24 hours a day, 7 days a week. Protection Service is not an international offering and is only available in the country of purchase.

Conditions of Service:

THE COVERAGE PERIOD SHALL BEGIN ON THE WARRANTY START DATE OF THE COVERED PRODUCT AND WILL EXPIRE AT THE END OF THE TERM SPECIFIED IN YOUR INVOICE OR A SINGLE REPLACEMENT. NOTE: When this service is purchased separate from and subsequent to system purchase there will be a 30 day waiting period prior to any claim for repair being made. Lenovo also reserves the right to inspect the system prior to processing registration when this service is purchased separate from and subsequent to system purchase.

We agree to provide Service as described below:

- You may be asked to present your Invoices to confirm your entitlement to Service.
- To obtain Service, you must follow the problem determination and resolution procedures that were provided with your Product.
- If, after following those procedures, you are unable to resolve a problem with your Product, please call 1-877-453-6686 for problem determination assistance. Alternatively, you may contact a Lenovo Authorized Service Provider.
- Repairs for Protection Services coverage will be performed in the following manner: If the Product requires Service, one of our technicians will make an initial diagnosis of your problem and will attempt to help you resolve it through the telephone. In most situations, this will be the fastest way to respond to problems with your Product.
- Some parts of Products are considered Customer Replaceable Units (CRUs). CRUs will be shipped to you for your replacement. All defective CRUs must be returned as specified within thirty (30) days.
- If we repair your Product, you understand and agree that we may replace original parts with parts from the original manufacturer, or a different one.
- **You will be responsible for packing and shipping your system to Lenovo for repair:** If the Product requires Service, and, after diagnosis over the phone, it is determined that your system must be shipped into the repair center Customer will be responsible for packing and shipping the system to the Lenovo repair center.
- Lenovo is only responsible for loss of or damage to, your Product while it is (1) in our possession or (2) in transit back to you via our designated courier.
- If the required parts are available at the Lenovo depot, we will likely repair and return the Product to you within three (3) business days from the day we receive the Product at the service center.

Your signature will be required on the courier's manifest to receive return of your Product.

Lenovo IdeaPad and Essential Protection Services Agreement

When provision of the Service involves the exchange of a Product or part, the item replaced becomes Lenovo's property and the replacement becomes yours. You represent that all removed items are genuine and unaltered. A replacement Product or part may not be new, but will be in good working order and at least functionally equivalent to the item replaced. Before Lenovo replaces a Product or part, you agree to remove all features, parts, options, alterations, and attachments not under Service. You also agree to ensure that the item is free of any legal obligations or restrictions that prevent its exchange.

You agree to obtain authorization from the owner to have Service performed on a Product that you do not own. You agree to follow the instructions we provide and where applicable, before Service is provided: 1) follow the problem determination, problem analysis, and Service request procedures that we provide; and 2) secure all programs, data, and funds contained in a Product.

You agree to provide Lenovo with sufficient, free, and safe access to your facilities to allow Lenovo to fulfill our obligations.

WHAT THE SERVICES DO NOT COVER:

- PERIPHERALS (E.G., PRINTERS, SCANNERS, STYLUS PENS, EXTERNAL DRIVES, TAPE BACK-UP SYSTEMS) EVEN IF THESE ARE SOLD BY LENOVO.
- THIRD PARTY PRODUCTS (THOSE NOT BEARING THE LENOVO LOGO) EVEN IF THESE ARE SOLD BY LENOVO;
- COSMETIC DAMAGE THAT DOES NOT AFFECT THE PERFORMANCE OF THE SYSTEM
- PARTS DESIGNED TO BE REPLACED OR CONSUMED PERIODICALLY DURING PRODUCT USE (E.G., BATTERIES);
- DAMAGE FROM INTENTIONAL MISUSE, MODIFICATION, AN UNSUITABLE PHYSICAL OR OPERATING ENVIRONMENT, IMPROPER MAINTENANCE BY ANYONE OTHER THAN LENOVO OR OUR AUTHORIZED SERVICE PROVIDERS, REMOVAL OF ORIGINAL PARTS OR ALTERATION OF A PRODUCT OR IDENTIFICATION LABELS, OR DAMAGE CAUSED BY A PRODUCT NOT COVERED UNDER THIS AGREEMENT;
- DAMAGE FROM FIRE, FLOOD, SAND, DIRT, WEATHER OR OTHER EXTERNAL FACTORS;
- LOSS DUE TO THEFT
- ALL SOFTWARE, INCLUDING OPERATING SYSTEMS, APPLICATIONS, DEVICE DRIVERS, AND MICROCODE;
- CLEANINGS, ADJUSTMENTS, AND PREVENTATIVE MAINTENANCE;
- REPAIRS AND/OR PARTS NOT PROVIDED BY OR AUTHORIZED BY LENOVO;
- DATA AND INFORMATION AND LOSS OF DATA AND INFORMATION;
- CONSEQUENTIAL OR INCIDENTAL DAMAGES, EVEN IF WE ARE INFORMED OF THEIR POSSIBILITY;
- FAILURE TO FUNCTION AS A RESULT OF YOUR FAILURE TO PROVIDE ROUTINE AND PREVENTATIVE MAINTENANCE RECOMMENDED BY THE MANUFACTURER
- REACTIVATING PASSWORDS AND OTHER SECURITY MEASURES AFTER SERVICE IS COMPLETED;
- LOSS OF USE OF THE PRODUCT DURING THE PERIOD THAT IT IS NOT OPERATING OR DURING SERVICE;
- ACTIVITIES NECESSARY TO COMPLY WITH THE REGULATIONS OF ANY GOVERNMENT BODY OR AGENCY ARISING AFTER THE PURCHASE DATE;
- PARTS WHICH ARE ALTERED OR OTHERWISE MODIFIED BY ANYONE OTHER THAN US OR AN AUTHORIZED SERVICE PROVIDER
- ANY AND ALL PRE-EXISTING CONDITIONS THAT OCCUR PRIOR TO THE EFFECTIVE DATE OF THIS CONTRACT;
- SOFTWARE, TAPE, DISKS, CDs, DVDs OR FILM DAMAGED BY MALFUNCTIONING PARTS;
- ITEMS STILL COVERED BY A MANUFACTURER'S WARRANTY REGARDLESS OF WHETHER THE MANUFACTURER HONORS SUCH WARRANTY.
- IN THE EVENT YOUR LENOVO PRODUCT IS LOST OR STOLEN, THIS SERVICE IS NOT TRANSFERABLE TO ANOTHER UNIT.

CHARGES, PAYMENT, AND TAXES

Lenovo IdeaPad and Essential Protection Services Agreement

Except for credit card and debit card transactions, amounts are due upon receipt of invoice. You agree to pay as specified by Lenovo in the invoice, including any late payment fee. You are responsible for any taxes related to this Service.

LENOVO RETURN POLICY

You may cancel this Service within 30 days and obtain a refund or credit. To qualify for this refund (or credit, if appropriate), you must call Lenovo at 1-866-96-THINK (968-4465) within 30 days after the date Lenovo delivers the Service to you to obtain a return-authorization form.

LIMITED WARRANTY

Lenovo warrants that Services will be performed using reasonable care and skill.

THIS WARRANTY IS YOUR EXCLUSIVE WARRANTY AND REPLACES ALL OTHER WARRANTIES OR CONDITIONS, EXPRESS OR IMPLIED, INCLUDING, BUT NOT LIMITED TO, THE IMPLIED WARRANTIES OR CONDITIONS OF MERCHANTABILITY AND FITNESS FOR A PARTICULAR PURPOSE.

LIMITATION OF LIABILITY

Circumstances may arise where, because of a default on Lenovo's part or other liability, you are entitled to recover damages from Lenovo. In each such instance, regardless of the basis on which you are entitled to claim damages from Lenovo (including fundamental breach, negligence, misrepresentation, or other contract or tort claim), Lenovo is liable for no more than 1) damages for bodily injury (including death) and damage to real property and tangible personal property, and 2) the amount of any other actual direct damages up to the charge for the Service that is the subject of the claim. This limit also applies to any of Lenovo's subcontractors and your reseller. It is the maximum for which Lenovo, its subcontractors and resellers are collectively responsible.

UNDER NO CIRCUMSTANCES IS LENOVO, ITS SUBCONTRACTORS, OR YOUR RESELLERS LIABLE FOR ANY OF THE FOLLOWING: 1) THIRD-PARTY CLAIMS AGAINST YOU FOR DAMAGES (OTHER THAN THOSE UNDER THE FIRST ITEM ABOVE); 2) LOSS OF, OR DAMAGE TO, YOUR RECORDS OR DATA; OR 3) SPECIAL, INCIDENTAL, OR INDIRECT DAMAGES OR FOR ANY ECONOMIC CONSEQUENTIAL DAMAGES (INCLUDING LOST PROFITS OR SAVINGS) EVEN IF LENOVO, ITS SUBCONTRACTORS, OR YOUR RESELLERS ARE INFORMED OF THEIR POSSIBILITY.

GENERAL

Nothing in this Agreement affects any statutory rights of consumers that cannot be waived or limited by contract.

A copy of your invoice is your proof of entitlement to Service.

All information exchanged is nonconfidential. If either of us requires the exchange of confidential information, it will be made under a signed confidentiality agreement.

You agree to allow Lenovo and its subsidiaries to store and use your contact information, including names, phone numbers, and e-mail addresses, anywhere they do business. Such information will be processed and used in connection with our business relationship, and may be provided to contractors, resellers, and assignees of Lenovo and its subsidiaries for uses consistent with their collective business activities, including communicating with you (for example, for processing orders, for promotions, and for market research).

Neither of us will bring a legal action arising out of or related to this Agreement more than two years after the cause of action arose.

Neither of us is responsible for failure to fulfill any obligations due to causes beyond its control.

Lenovo IdeaPad and Essential Protection Services Agreement

You may not assign, or otherwise transfer, this Agreement or your rights under it, or delegate your obligations, without prior written consent. Any attempt to do so is void.

In the event that any provision of this Agreement is held to be invalid or unenforceable, the remaining provisions of this Agreement remain in full force and effect.

All your rights and all Lenovo's obligations are valid only in Canada

Both you and Lenovo consent to the application of the laws in the Province of Ontario to govern, interpret, and enforce all of your and Lenovo's rights, duties, and obligations arising from, or relating in any manner to, the subject matter of this Agreement, without regard to conflict of law principles.

ACTIVATION PROCESS

Upon purchase of this Service, you or your Authorized Reseller on your behalf will receive an activation email from Lenovo. It is your responsibility to ensure your service contract is accurately registered or you may not receive service in a timely fashion. The email will include an activation form that needs to be completed and returned to Lenovo via email at thinkpls_ca@lenovo.com within 30 days of purchase.

Entente de services de protection Lenovo

AVIS IMPORTANT : VEUILLEZ LIRE ATTENTIVEMENT LES CONDITIONS SUIVANTES EN VERTU DESQUELLES LENOVO CANADA INC. (« LENOVO ») VOUS FOURNIRA DES SERVICES. LENOVO VOUS OFFRIRA CE SERVICE SEULEMENT SI VOUS ACCEPTEZ PRÉALABLEMENT LES CONDITIONS DE CETTE ENTENTE ET SI VOUS COMPLÉTEZ LE PROCESSUS D'ACTIVATION. SI VOUS ÊTES INCAPABLE OU SI VOUS REFUSEZ DE VOUS CONFORMER AUX CONDITIONS INSCRITES AUX PRÉSENTES, NE COMPLÉTEZ PAS LE PROCESSUS D'ACTIVATION.

Si le prix d'une offre de service est inexact en raison d'une erreur typographique ou d'une erreur d'information sur le prix : (1) Lenovo se réserve le droit de refuser ou d'annuler toute commande passée pour ce service au prix inexact, même si Lenovo a confirmé la réception de votre commande et a chargé des frais à votre carte de crédit ou de débit ; et (2) si Lenovo a chargé des frais à votre carte de crédit ou de débit, mais que vous annulez ultérieurement votre commande, Lenovo créditera rapidement votre carte de crédit ou de débit du montant préalablement chargé.

CE QUI EST COUVERT PAR LA PRÉSENTE ENTENTE

Cette entente de services de protection Lenovo (nommée « Entente »), son processus d'activation et sa liste de produits soutenus constituent l'entente complète et exclusive en ce qui a trait à votre achat des services de protection Lenovo suivants (nommés « Services ») pour des produits Lenovo, et elle remplace toute communication préalable verbale ou écrite entre vous et votre revendeur Lenovo, ou Lenovo, relativement à un tel achat.

Ce service, tel qu'il est fourni par Lenovo, par un fournisseur de service autorisé ou par votre revendeur, s'il est autorisé à fournir ce service, est conçu pour assurer l'entretien ou la remise en état de votre produit conformément à ses caractéristiques techniques. Nous nous réservons le droit d'inspecter un produit dans le mois qui suit la date d'activation de ce service. Si l'état d'un produit annule son admissibilité au service, nous vous aviserons, annulerons la protection et rembourserons l'argent que vous avez payé pour ce service.

La prestation du service sera fonction de l'heure de votre appel et de la disponibilité des pièces. Les niveaux de service constituent des objectifs de temps de réponse et ils ne sont pas garantis. Les services de protection Lenovo seront seulement fournis dans le pays où le produit indiqué dans la liste des produits admissibles a été acheté. **VOUS ACTIVEZ CE SERVICE EN SUIVANT LE PROCESSUS D'ACTIVATION CI-JOINT.**

CE QUE COUVRENT LES SERVICES

Les services de protection Lenovo sont conçus pour vous offrir la tranquillité d'esprit en sachant que votre ordinateur portable Lenovo est protégé contre les dommages courants : les déversements de liquide sur le clavier, les chutes, les surtensions et le bris de l'écran ACL. Vous pouvez vous procurer ces services directement auprès de Lenovo ou auprès de votre partenaire commercial de service Lenovo autorisé. Si vous optez pour votre partenaire commercial de service Lenovo autorisé, veuillez communiquer avec lui pour toute assistance. Si vous choisissez de vous procurer le service auprès de Lenovo, les énoncés suivants s'appliquent :

Protection :

Cette entente protège les composants installés sur votre produit au moment de son achat. Elle ne couvre pas les périphériques externes et les accessoires, y compris sans en exclure d'autres, les caractéristiques en option qui ne sont pas installées par Lenovo au moment de l'achat du produit, les claviers externes, les souris, les imprimantes, les numériseurs, les disques externes, les logiciels (préchargés ou achetés séparément), les dispositifs de sauvegarde sur bande, les disques, les CD, les DVD, les fichiers ou autres médias, et les produits de tiers (ceux qui ne sont

Entente de services de protection Lenovo

pas dotés du logo Lenovo) même s'ils sont vendus par Lenovo.

En vertu de ce service, Lenovo, ou un partenaire commercial autorisé, réparera ou, à notre seule discrétion si nous le jugeons nécessaire, remplacera le produit s'il subit des défaillances structurelles ou fonctionnelles en conditions d'utilisation et de manutention normales à la suite d'un déversement de liquide sur le clavier, d'une chute ou d'un choc accidentel, d'une surtension ou d'une défaillance de l'écran ACL intégré.

Les conditions de votre garantie de produit et toute prolongation de garantie applicable sont incluses dans une entente distincte et ne font pas partie de cette entente.

Processus de signalement :

Communiquez avec notre ligne de soutien informatique au 1.877.453.6686. Nos représentants vérifieront la protection comprise dans votre régime. Ils vous aideront à déterminer le problème matériel. Si votre produit a besoin de réparations, ils prendront les dispositions nécessaires pour faire livrer votre produit au comptoir de service Lenovo. Vous pouvez également communiquer avec un fournisseur de service Lenovo autorisé.

Disponibilité au Canada :

Ce service est offert dans la plupart des régions du Canada desservies par un service de messagerie régulier. Toutefois, il peut ne pas être offert dans certaines régions éloignées. Notre centre d'assistance informatique bilingue est ouvert 24 heures par jour, 7 jours par semaine. Les services de protection ne sont pas offerts à l'échelle internationale, ils sont seulement disponibles dans le pays où le produit a été acheté.

Conditions de service :

La période de protection commence à la date de début de la garantie du produit et expire à la fin de la période inscrite à votre facture. Nonobstant ce qui précède, la période de protection se terminera avant la date d'expiration de cette entente si Lenovo a, à la suite d'un service que nous vous avons fourni, remplacé votre produit.

Nous acceptons de fournir le service comme il est décrit ci-dessous :

- On vous demandera peut-être de présenter votre facture afin de vérifier votre droit au service.
- Pour obtenir un service, vous devez suivre les procédures de détermination et de résolution de problème qui sont fournies avec votre produit.
- Si, après avoir suivi ces procédures, vous êtes incapable de résoudre un problème avec votre produit, veuillez composer le 1.877.453.6686 pour de l'assistance dans la détermination du problème. Vous pouvez également communiquer avec un fournisseur de service Lenovo autorisé.
- Les réparations en vertu de la couverture des services de protection seront effectuées comme suit : si le produit doit être réparé, un de nos techniciens effectuera un diagnostic initial du problème et tentera de vous aider à le résoudre au téléphone. Dans la plupart des cas, c'est le moyen le plus rapide de régler les problèmes liés à votre produit.
- Certaines pièces de produits sont considérées comme étant une unité remplaçable par l'utilisateur (unité CRU). Les unités CRU vous seront expédiées aux fins de remplacement. Toute unité CRU défectueuse doit être retournée, comme il est indiqué, dans une période de trente (30) jours.
- Si nous réparons votre produit, vous convenez et acceptez que nous puissions remplacer les pièces d'origine par des pièces provenant du fabricant d'origine ou d'un autre fabricant.
- Nous paierons les coûts de service de messagerie approuvés par Lenovo.
- Nous vous fournirons un contenant d'expédition afin que vous puissiez retourner le produit inscrit à votre facture à un centre de service particulier où nous effectuerons les réparations avant de vous renvoyer le produit. Lenovo est seulement responsable de la perte de votre produit ou des dommages qu'il pourrait subir lorsqu'il est (1) en notre possession ou (2) en transit avec le service de messagerie désigné.
- Si les pièces requises sont disponibles au comptoir de service Lenovo, nous tenterons de réparer le produit et de vous le retourner dans les trois (3) jours ouvrables suivant la date de réception du produit au centre de service.

Entente de services de protection Lenovo

- Pour recevoir votre produit, votre signature sera exigée sur le manifeste du messenger. En plus de vos autres responsabilités en vertu de cette entente, vous acceptez de vous conformer aux points suivants lorsque vous obtenez un service de protection :
 - (a) collaborer avec les techniciens de Lenovo ;
 - (b) suivre les instructions d'emballage et d'expédition incluses avec le contenant de livraison ; et
 - (c) retourner le produit par l'entremise d'un service de messagerie de notre choix dans les vingt et un jours (21) ouvrables qui suivent votre réception du contenant d'expédition. Nous ne sommes pas responsables des dommages ou risques de perte liés à l'emballage inadéquat ou à l'utilisation des services d'un expéditeur autre que celui que nous désignons.

Lorsque la prestation du service comprend l'échange d'un produit ou d'une pièce, l'article remplacé devient la propriété de Lenovo et la pièce de rechange devient votre propriété. Vous affirmez que les éléments retirés sont d'origine et non modifiés. Une pièce ou un produit de rechange peut ne pas être neuf, mais il sera en bon état de fonctionnement et possédera des caractéristiques fonctionnelles égales ou supérieures à l'élément remplacé. Avant que Lenovo ne remplace une pièce ou un produit, vous acceptez de retirer les caractéristiques, pièces, options et modifications non couvertes en vertu du service. Vous acceptez également de vous assurer que l'élément remplacé est libre de toute obligation ou restriction légale qui empêche son remplacement.

Si vous n'êtes pas propriétaire du produit, vous acceptez d'obtenir l'autorisation du propriétaire du produit pour lequel vous demandez un service. Vous acceptez de suivre les instructions que nous fournissons, lorsque applicables, avant que le service ne soit rendu : (1) suivre les procédures de détermination de problème, d'analyse de problème et de demande de service que nous fournissons ; et (2) conserver les programmes, données et fonds contenus dans un produit.

Vous acceptez de fournir à Lenovo un accès suffisant, gratuit et sécuritaire à vos installations afin de nous permettre de remplir nos obligations.

CE QUE CES SERVICES NE COUVRENT PAS :

- LES PÉRIPHÉRIQUES (COMME LES IMPRIMANTES, NUMÉRISSEURS, LECTEURS EXTERNES, SYSTÈMES DE SAUVEGARDE SUR BANDE), MÊME S'ILS SONT VENDUS PAR LENOVO.
- LES PRODUITS DE TIERS (CEUX QUI NE PORTENT PAS LE LOGO LENOVO), MÊME S'ILS SONT VENDUS PAR LENOVO.
- LES DOMMAGES COSMÉTIQUES QUI N'INFLUENT PAS SUR LE RENDEMENT DU SYSTÈME.
- LES PIÈCES CONÇUES POUR ÊTRE REMPLACÉES OU CONSOMMÉES PENDANT L'UTILISATION DU SYSTÈME (COMME DES PILES).
- TOUT DOMMAGE QUI DÉCOULE D'UN MÉSUSAGE INTENTIONNEL, D'UNE MODIFICATION, D'UN ENVIRONNEMENT PHYSIQUE OU FONCTIONNEL INADÉQUAT, D'UN ENTRETIEN DÉFICIENT PAR UNE PERSONNE AUTRE QU'UN TECHNICIEN DE LENOVO OU UN FOURNISSEUR DE SERVICE CERTIFIÉ PAR LENOVO, DU RETRAIT DES PIÈCES D'ORIGINE OU DE LA MODIFICATION DU PRODUIT OU DES ÉTIQUETTES D'IDENTIFICATION, OU DE DOMMAGES CAUSÉS PAR UN PRODUIT QUI N'EST PAS COUVERT PAR CETTE ENTENTE.
- DES DOMMAGES CAUSÉS PAR UN INCENDIE, UNE INONDATION, LE SABLE, LA SALETÉ, LA TEMPÉRATURE OU AUTRES FACTEURS EXTERNES.
- LA PERTE SUITE À UN VOL.
- LES LOGICIELS, INCLUANT LES SYSTÈMES D'EXPLOITATION, LES PROGRAMMES, LES PILOTES DE PÉRIPHÉRIQUE ET LE MICROCODE.
- LE NETTOYAGE, LES RÉGLAGES ET L'ENTRETIEN PRÉVENTIF.
- LES RÉPARATIONS OU LES PIÈCES QUI NE SONT PAS FOURNIES OU AUTORISÉES PAR LENOVO.
- LES DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS, ET LA PERTE DE DONNÉES ET RENSEIGNEMENTS.
- LES DOMMAGES INDIRECTS OU ACCESSOIRES, MÊME SI NOUS SOMMES AVISÉS DE LEUR POSSIBILITÉ.
- TOUTE DÉFAILLANCE À LA SUITE DE VOTRE INCAPACITÉ À EFFECTUER L'ENTRETIEN DE ROUTINE ET PRÉVENTIF RECOMMANDÉ PAR LE FABRICANT.

Entente de services de protection Lenovo

- LA RÉACTIVATION DES MOTS DE PASSE ET AUTRES MESURES DE SÉCURITÉ APRÈS LA PRESTATION DU SERVICE.
- LA PERTE D'UTILISATION DU PRODUIT PENDANT LA PÉRIODE DURANT LAQUELLE IL NE FONCTIONNE PAS OU PENDANT LE SERVICE.
- LES ACTIVITÉS REQUISES POUR SE CONFORMER AUX RÈGLEMENTS DE TOUT ORGANISME DU GOUVERNEMENT APRÈS LA DATE D'ACHAT DU PRODUIT.
- LES PIÈCES QUI SONT MODIFIÉES PAR UNE PERSONNE AUTRE QU'UN TECHNICIEN LENOVO OU UN FOURNISSEUR DE SERVICE AUTORISÉ.
- TOUTE CONDITION ANTÉRIEURE QUI SE PRODUIT AVANT LA DATE D'ENTRÉE EN VIGUEUR DE CETTE ENTENTE.
- LES LOGICIELS, LES BANDES, LES DISQUES, LES CD, LES DVD OU LES FILMS ENDOMMAGÉS PAR LES PIÈCES DÉFECTUEUSES.
- LES ÉLÉMENTS QUI SONT TOUJOURS PROTÉGÉS PAR UNE GARANTIE DU FABRICANT, PEU IMPORTE SI LE FABRICANT RESPECTE UNE TELLE GARANTIE.
- ADVENANT LE CAS OÙ VOTRE PRODUIT LENOVO EST PERDU OU VOLÉ, CE SERVICE NE PEUT PAS ÊTRE TRANSFÉRÉ À UN AUTRE PRODUIT.

FRAIS, PAIEMENTS ET TAXES

À l'exception des transactions par carte de crédit et de débit, les montants sont dus à la réception de la facture. Vous acceptez de payer le montant que Lenovo inscrit sur la facture, y compris les frais de retard. Vous êtes responsable des taxes liées à ce service.

POLITIQUE DE RETOUR DE LENOVO

Vous pouvez annuler ce service durant les 30 premiers jours et obtenir un remboursement ou un crédit. Pour être admissible au remboursement (ou crédit, le cas échéant), vous devez communiquer avec Lenovo au 1.866.96-THINK (968.4465) dans les trente (30) jours qui suivent la prestation du service par Lenovo. pour obtenir un formulaire d'autorisation de retour.

GARANTIE LIMITÉE

Lenovo garantit que ses services seront fournis avec compétence et en prenant des soins raisonnables.

CETTE GARANTIE CONSTITUE VOTRE GARANTIE EXCLUSIVE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE OU CONDITION, EXPRESSE OU TACITE, Y COMPRIS SANS EN EXCLURE D'AUTRES, LES GARANTIES IMPLICITES DE QUALITÉ MARCHANDE OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.

LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Des circonstances peuvent survenir où en raison d'un manquement de la part de Lenovo ou autre responsabilité, vous avez droit à des dommages-intérêts de Lenovo. Dans de tels cas, peu importe la raison qui fait en sorte que vous ayez droit de réclamer des dommages-intérêts de Lenovo (y compris l'inexécution fondamentale, la négligence, la fausse représentation ou les réclamations relatives à un autre contrat ou en responsabilité civile délictuelle), Lenovo est responsable uniquement (1) des dommages pour préjudice corporel (incluant la mort) et des dommages aux biens réels et tangibles ; et 2) du montant d'autres dommages directs réels, jusqu'à concurrence du montant que vous avez payé pour le service visé par la réclamation. Cette limite s'applique également à tous les sous-traitants de Lenovo et à votre revendeur. Elle constitue le montant maximal pour lequel Lenovo, ses sous-traitants et revendeurs sont collectivement responsables.

VEUILLEZ PRENDRE NOTE QU'EN AUCUNE CIRCONSTANCE LENOVO, SES SOUS-TRAITANTS OU VOTRE REVENDEUR NE SERONT RESPONSABLES POUR CE QUI SUIT : (1) DES RÉCLAMATIONS DE TIERS CONTRE VOUS POUR DES PERTES OU DOMMAGES (AUTRE QUE CE QUI EST MENTIONNÉ AU PREMIER ARTICLE CI-DESSUS) ; (2) LA PERTE OU LA DESTRUCTION DE VOS DOSSIERS OU DONNÉES ; OU (3) LES DOMMAGES PARTICULIERS, INDIRECTS OU CONSÉCUTIFS (Y COMPRIS LA PERTE DE REVENUS, DE

Entente de services de protection Lenovo

PROFITS OU D'ÉPARGNES), MÊME SI LENOVO, SES SOUS-TRAITANTS, OU VOTRE REVENDEUR SONT AVISÉS DE LEUR POSSIBILITÉ.

GÉNÉRAL

Rien dans cette entente n'influe sur les droits des consommateurs prévus par la loi et qui ne peuvent pas être renoncés ou limités par contrat.

La copie de votre facture est votre preuve de droit au Service.

Tous les renseignements partagés sont de nature non confidentielle. Si l'un de nous requiert le partage de renseignements confidentiels, cela s'effectuera en vertu d'une entente de confidentialité signée.

Vous acceptez de permettre à Lenovo et ses filiales de conserver et d'utiliser vos coordonnées, incluant les noms, numéros de téléphone et adresses de courriel partout où ils exercent leurs activités. De tels renseignements seront traités et utilisés dans le cadre de notre relation d'affaires, et ils peuvent être fournis à des entrepreneurs, revendeurs et cessionnaires de Lenovo et ses filiales à des fins qui correspondent à leurs activités commerciales, y compris toute communication avec vous (par exemple, pour le traitement des commandes, les promotions et la recherche en marketing).

Aucun de nous n'entreprendra d'action en justice relativement à cette entente plus de deux ans après l'apparition de ladite cause.

Aucun de nous ne sera responsable de tout défaut de remplir toute obligation en raison de causes hors de notre contrôle.

Vous ne pouvez pas céder ou transférer cette entente ou les droits qu'elle vous confère, ni déléguer vos obligations sans consentement écrit préalable. Toute tentative de se faire est nulle.

Dans le cas où une disposition de cette entente est jugée non valide ou inexécutable, les dispositions restantes de cette entente demeurent en vigueur.

Tous vos droits et toutes les obligations de Lenovo sont seulement valides au Canada.

Lenovo et vous consentez à l'application des lois de la province de l'Ontario pour régir, interpréter et faire appliquer les droits et obligations qui découlent de cette Entente, ou qui sont liés au sujet de cette entente, sans égard aux conflits de principes de loi.

PROCESSUS D'ACTIVATION

À l'achat de ce service, vous ou votre revendeur autorisé (en votre nom) recevrez un courriel d'activation de la part de Lenovo. Vous devez vous assurer que votre contrat de service est dûment enregistré pour recevoir votre service en temps opportun. Le courriel comprendra un formulaire d'activation qui doit être rempli et retourné à Lenovo par courriel à l'adresse thinkpls_ca@lenovo.com dans les 30 jours qui suivent la date d'achat.